

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey-tetreault-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5f94d1895a912fc91de1731d>

Date d'obtention : 2026-02-06 17:56:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode SEXTO est une approche québécoise structurée, rapide et éducative pour intervenir lorsqu'un jeune est impliqué dans une situation de sextage (création, possession ou partage d'images à caractère sexuel entre mineurs). Le programme repose sur un partenariat entre les écoles secondaires, les services policiers et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Cette collaboration permet une intervention cohérente, rapide et adaptée à la réalité des jeunes. Une trousse d'intervention claire et prête à utiliser

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir exactement quoi faire et quoi ne pas faire. Savoir différencier un geste impulsif d'un geste malveillant. Me sentir plus confiante et accompagnée. Mieux protéger les élèves impliqués (victime, auteur, témoins)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur sécurité émotionnelle et psychologique. Ce que l'élève dit et ce qu'il ne dit pas. Les risques légaux. Protéger la victime, l'auteur et les témoins. Les comportements à risque ou dangereux autour de l'événement